ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE**
SERVICE DES TRANSPORTS

Neuchâtel, le 7 octobre 2025

RAPPORT SUR LA CONSULTATION DE L'HORAIRE 2026
SYNTHÈSE DES REMARQUES ET RÉPONSES

1. Procédure de consultation des horaires

Conformément aux dispositions fédérales, le projet d'horaire 2026 a été publié à des fins de consultation et de prise de position du 23 mai au 9 juin 2025 sur le site internet https://www.tp-info.ch/fr. La consultation a permis aux usagers des transports publics de s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau neuchâtelois.

Les remarques issues de la consultation seront examinées et, cas échéant, intégrées, dans les limites techniques et financières du canton, dans les horaires mis en vigueur le 14 décembre 2025 ou prises en considération lors de la planification des horaires futurs.

Le présent rapport résume les principales modifications d'horaire, valables dès le changement d'horaire prochain et liste les réponses qui peuvent être apportées aux requêtes et remarques reçues. Les erreurs liées à la typographie seront corrigées par les entreprises de transports publics pour la version finale des horaires, qui sera disponible à partir de novembre 2025. Afin de fournir une vue globale ainsi que le même niveau d'information à tous les usagers, une seule réponse sera donnée aux requêtes émises, moyennant le présent rapport.

Nous rappelons que les horaires ferroviaires grandes lignes, le trafic international, les offres nocturnes, le Snowbus ainsi que l'offre P+R ne font pas partie de la commande cantonale. Les requêtes concernant ces offres ont toutefois été relayées aux instances responsables.

2. Contexte général

L'année horaire 2026 ne connaîtra pas de modification importante. Dès lors, l'horaire 2025 sera globalement reconduit, avec des ajustements et développements ponctuels issus du monitoring durant ses premiers mois d'exploitation. Les principaux changements sont exposés par la suite.

3. Modifications prévues

Les principales modifications en matière d'offre de transports publics pour l'année horaire 2026 se résument comme suit :

- Une course supplémentaire sera mise en place du lundi au vendredi sur la ligne ferroviaire du **R21 Buttes - Fleurier - Travers - Neuchâtel**, entre Fleurier et Neuchâtel, pour satisfaire aux besoins scolaires.
- Trois paires de courses supplémentaires en soirée seront commandées sur la ligne du trafic urbain **311 La Chaux-de-Fonds gare – Cerisier**, du lundi au samedi.
- Des ajustements des horaires de l'ordre de la minute en soirée seront mis en place sur les lignes du trafic urbain de Neuchâtel **102 Place Pury - Serrières**, **107 Neuchâtel - Hauterive / Marin-Epagnier** et **108 Neuchâtel Temple Valangines - Place Pury**, dans le but de faciliter les correspondances entre les différentes lignes urbaines ainsi qu'avec le Littorail.

- Sur la ligne régionale **421 Neuchâtel – Cernier**, la course actuelle qui part à 10h32 depuis la Place Pury sera remise à 10h02. En plus, au total 5.5 paires de courses supplémentaires seront rajoutées, en relation avec les adaptations nécessaires à l'horaire 2026.
- Sur la ligne **423 Les Hauts-Geneveys – Cernier / Engollon**, les minutes de départ seront systématisées, pour une meilleure lisibilité de l'horaire. En plus, la dernière course de la journée sera décalée de quelques minutes, de façon à assurer la correspondance avec le train en provenance de Neuchâtel aux Hauts-Geneveys.
- La course actuelle de la ligne **424 Cernier – Les Geneveys-sur-Coffrane – Montmollin - (Rochefort)**, partant de Cernier à 15h45 sera prolongée jusqu'à Montmollin, pour répondre aux besoins scolaires.
- Les horaires de la ligne **590 Couvet – Fleurier – Les Verrières – Pontarlier** seront adaptés, avec un temps de battement supplémentaire en gare de Fleurier, dans le but d'offrir les correspondances en provenance de Buttes, tout en maintenant celles en provenance de Neuchâtel. La première course à vide du matin pour Pontarlier sera également mise à l'horaire.
- Sur la ligne **640 Gorgier-St-Aubin – Provence**, deux paires de courses supplémentaires en soirée seront commandées afin d'améliorer les dessertes des localités de Fresens, Montalchez et Vaumarcus.
- Sur les lignes **612 Gorgier-St-Aubin – Cortaillod – Boudry – Areuse** et **613 Cortaillod – Areuse – Boudry – Perreux**, des courses supplémentaires seront proposées le dimanche soir, permettant de desservir Cortaillod et Bevaix.
- Le réseau urbain du Locle sera réorganisé. La ligne 343, qui dessert la **zone industrielle des Saignoles**, actuellement à l'essai, sera intégrée au réseau urbain (adaptation de la ligne **342 Le Locle Communal – gare/centre-ville – Jeanneret**) et ainsi pérennisée. En plus, les tours 400 (diminution de la desserte durant les vacances) seront supprimés au profit d'une desserte régulière le long de l'année.
- Les horaires des week-ends et jours fériés de la ligne **382 Les Bayards – La Brévine** seront adaptés, pour permettre la correspondance aux Bayards avec la ligne 590 Couvet – Fleurier – Les Verrières – Pontarlier.
- Sur la ligne **380 Le Locle – La Tourne – Neuchâtel**, une paire de courses sera rajoutée, du lundi au vendredi : un départ du Locle à 11h29 et un départ de Neuchâtel à 13h02.
- Sur la ligne du trafic urbain de Neuchâtel **109 Neuchâtel Place Pury – Gare Nord – Trois-Chênes**, trois courses à vide du soir entre la gare et Verger-Rond seront ouvertes au public.
- Sur la ligne **122 Neuchâtel Vauseyon – Gare Nord**, des corrections de l'ordre de la minute de deux paires de courses le matin, actuellement décalées d'une minute, seront proposées.
- Finalement, une taskforce composée du canton, des communes concernées et de transN étudie des mesures afin d'améliorer la stabilité des lignes de bus et la vitesse commerciale sur le **réseau urbain de Neuchâtel**, l'enjeu étant de garantir une exploitation fiable, attractive et performante pour les usagères et usagers au quotidien.
- La cadence à la ½ heure le matin entre Fribourg et Neuchâtel sera nouvellement offerte, avec suppression des deux trous de cadence actuels vers 8h00 et 9h00. Un trou de cadence sera néanmoins conservé vers les 15h00 avec un impact faible sur la clientèle.

4. Requêtes non retenues

Les requêtes concernant les horaires ferroviaires ont été déposées auprès de l'entreprise CFF, gestionnaire d'infrastructure et responsable des horaires, qui a apporté les éléments suivants :

- Au vu de la configuration du trafic ferroviaire dans le secteur de Neuchâtel, il n'est pas possible de proposer un horaire de la R23 Corcelles-Peseux – Neuchâtel permettant la correspondance avec l'IC5 en direction de Bienne.

- Il n’est pas possible non plus d’adapter la situation de l’IR57 Neuchâtel – Genève aéroport et de la R13 Bienne – Neuchâtel pour une correspondance entre les deux produits à Neuchâtel, en raison de l’étroitesse de l’horaire entre les IC, les IR, les différents RER et les trains de marchandises.
- Il en va de même pour les correspondances entre l’IR57 Neuchâtel – Genève aéroport et la R21 Buttes – Neuchâtel à Neuchâtel, comme entre l’IC5 Neuchâtel – Bienne et la S5 Berne - Neuchâtel.
- En raison du tronçon à simple voie et des possibilités de croisement restreintes qui en découlent, il n’est malheureusement pas possible d’adapter la situation du RE4 La Chaux-de-Fonds – Bienne.
- La halte de Montmollin-Montézillon ne peut pas être desservie, à cause des points de croisement, notamment et des temps de parcours très tendus en ligne.
- Finalement, les analyses horaires ont montré que le nœud de Neuchâtel ne permet pas de prendre en charge à la fois les trains RE9 Neuchâtel – Frasne et R23 Neuchâtel – Corcelles/Peseux. La navette R23 ne peut pas circuler lorsque le RE9 est commandé pour assurer les relations en direction de Paris en correspondance à Frasne.